|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 30 auDocument WTDC-17/21-F** |
|  | **18 septembre 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Etats arabes |
| propositions pour les travaux de la conférence |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Déclaration |

DÉCLARATION (version proposée par le GCDT)

**MOD** ARB/21A30/1

Projet de Déclaration de la CMDT-17

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017), qui s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, sur le thème « les TIC au service des objectifs de développement durable » (ICT④SDGs),

reconnaissant

*a)* que les télécommunications/TIC sont un catalyseur essentiel du développement social et économique et permettent en conséquence d'accélérer la mise en œuvre dans les meilleurs délais de la vision du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) pour l'après 2015, et d'atteindre les Objectifs et les cibles de développement durable qui sont énoncés dans **la Résolution A/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies** "**Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030**";

*b)* que les télécommunications/TIC jouent aussi un rôle important dans divers domaines, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, les transports, l'énergie, la gouvernance, la finance, le commerce, la réduction de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition;

*c)* qu'un accès à des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC modernes, sûrs et financièrement abordables offre la possibilité d’améliorer la vie quotidienne des habitants de la planète et de faire en sorte qu'un développement durable dans le monde entier devienne une réalité;

*d)* que la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes de télécommunication/TIC obtenues par la mise en œuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux, améliorer la compétitivité, renforcer la fiabilité et encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale;

*e)* que les services et applications des télécommunications/TIC peuvent favoriser un changement radical de la vie des personnes, des communautés et des sociétés dans leur ensemble mais qu'ils peuvent aussi rendre plus difficile l'instauration de la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

*f)* que les technologies d'accès large bande ainsi que les services et applications des TIC rendus possibles par le large bande offrent de nouvelles possibilités d'interaction entre les peuples, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation de la vie quotidienne des habitants de la planète et de contribution au développement inclusif et durable dans le monde;

*g)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste, et est aggravée par les disparités et les inégalités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines, les zones rurales et les zones mal desservies, ainsi que sur le plan de l'existence de services de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers;

*h)* que l'UIT est déterminée à améliorer la vie quotidienne de tous et à rendre le monde meilleur grâce aux télécommunications et aux TIC;

*i)* que l'accès généralisé aux services et aux applications de télécommunications/TIC permet une meilleure transformation et une meilleure inclusion numériques, ce qui offre de nouveaux avantages socio-économiques pour tous,

déclare en conséquence

1 que l'UIT-D adaptera et renforcera les relations existant entre les grandes orientations du SMSI et les Objectifs et cibles de développement durable à travers les initiatives régionales, les contributions de l'UIT‑D au Plan stratégique de l'UIT et le Plan d'action de l'UIT‑D, afin de soutenir l'évolution à l'échelle mondiale;

2 que des télécommunications/TIC accessibles, sûres et financièrement abordables pour tous, facilitent considérablement la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et stimulent le développement des économies nationales et de l'économie mondiale, ainsi que l'édification d'une société mondiale de l'information;

3 que l'innovation est essentielle pour mettre en place des infrastructures et des services de télécommunications/TIC haut débit et d'excellente qualité;

4 que, dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs devraient continuer de promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, par la mise en place de politiques équitables, transparentes, stables, prévisibles et non discriminatoires ainsi que de cadres juridiques et réglementaires, y compris de régimes de conformité et d'interopérabilité communs, propres à stimuler la concurrence, élargir les choix offerts au consommateur, favoriser la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et encourager l'investissement à l'échelle nationale, régionale et internationale;

5 que les pays en développement[[1]](#footnote-1) doivent accroître leur participation aux activités de l'UIT visant à réduire l'écart en matière de normalisation et la fracture numérique, afin de veiller à profiter des avantages économiques découlant de l'évolution des technologies, et de mieux faire valoir leurs exigences et leurs intérêts dans ce domaine;

6 que la question de l'efficacité et de l'efficience de la gestion du spectre est essentielle pour les décideurs, les régulateurs, les opérateurs, les radiodiffuseurs et les autres parties concernées, au vu de la demande croissante des ressources limitées que sont le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites;

7 que le potentiel de technologies nouvelles et émergentes comme les mégadonnées, l'informatique en nuage et l'Internet des objets devrait être mis à profit pour soutenir l'action menée à l'échelle mondiale pour poursuivre le développement de la société de l’information;

8 que les compétences de base dans le domaine du numérique et des TIC et les capacités humaines et institutionnelles pour le développement et l'utilisation des réseaux, services et applications de télécommunications/TIC doivent être renforcées pour permettre à chacun de contribuer à enrichir les idées, le savoir et d'apporter sa pierre au développement humain;

9 qu'il est important tant pour les Etats Membres que pour le secteur privé de mesurer la société de l'information et de fournir les indicateurs/statistiques appropriés ainsi que d'analyser l'évolution de la réglementation et les tendances observées dans le secteur afin que les Etats Membres puissent recenser les lacunes appelant une intervention des pouvoirs publics et que le secteur privé puisse trouver des possibilités d'investissement;

10 qu'une société de l'information véritablement inclusive devrait tenir compte des besoins des personnes handicapées ayant des besoins spécifiques, ainsi que des groupes vulnérables et marginalisés, et qu'elle devrait aussi offrir des possibilités aux femmes et aux jeunes filles en vue de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes;

11 que pour établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, à des fins pacifiques et en vue du développement, y compris pour la protection des données personnelles et de la sphère privée, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination régionales et internationales entre les gouvernements, les organisations compétentes, les entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes concernant leurs responsabilités et rôles respectifs;

12 qu'une collaboration entre, d'une part, pays développés et pays en développement et entre, d'autre part, pays en développement est encouragée pour réduire la fracture numérique car elle ouvre la voie à une coopération technique, à des transferts de technologie et de connaissance, à des activités de recherche communes et au développement socioéconomique;

13 que les partenariats public‑privé doivent être encore renforcés afin de rechercher et d'appliquer des solutions technologiques et des mécanismes de financement novateurs en faveur d'un développement inclusif et durable;

14 que l'innovation devrait être intégrée dans les politiques, initiatives et programmes nationaux pour promouvoir un développement et une croissance économique durables dans le cadre de partenariats multipartites entre pays en développement, d'une part, et entre pays développés et pays en développement, d'autre part, afin de faciliter les transferts de technologies et de connaissances;

15 que la coopération internationale devrait être renforcée en permanence entre les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, les Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'Union, et d'autres partenaires et parties prenantes, l'objectif étant de parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC;

16 que les membres de l'UIT et les autres parties intéressées devraient coopérer pour mettre en œuvre les buts et les cibles à l'échelle mondiale dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication qui sont énoncés dans le programme Connect 2020.

En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC, en vue de l'édification de la société de l'information et pour atteindre les **objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans la Résolution A/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**.

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) appelle les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT, les établissements universitaires participant à ses travaux ainsi que tous les autres partenaires et parties prenantes à contribuer au succès de la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)